

Les propositions pour la planète



Contact presse :

presse@lalliance2007.fr

Vincent David 06 15 40 06 67

Aurélié Alonso 06 20 91 12 23

L'Alliance pour la planète

28 rue de la Folie-Régnault - 75011 Paris

01 44 64 40 48

www.lalliance.fr



Il fut un temps où la prise de conscience écologique
était l'objectif premier des combats écologiques.
Ce temps est révolu.

Ce monde a rarement évolué aussi vite que ces dernières années. Des comptes à rebours sont lancés. Si le danger d'un réchauffement climatique est le premier d'entre eux, il est loin d'être le seul. La perte d'une partie de notre patrimoine écologique, l'exploitation exponentielle des ressources ou les disparités mondiales sont autant de bombes à retardement pour notre environnement et nos modes de vies.

Agir pour la Planète ne suffit pas.
Il faut aujourd'hui des actions précises.

Cette réalité a amené les principales ONG françaises à franchir un cap : celui de leur implication dans le paysage politique. Si elles restent indépendantes des partis politiques, elles jugeront dorénavant chacun d'entre eux en fonction d'actes précis.

L'alliance pour la planète a défini 24 mesures essentielles, 24 mesures dont l'application par le prochain gouvernement permettra de commencer à renverser le cours de la réalité.



Climat : urgence

1. Lancer immédiatement un plan national pour l'isolation de 400 000 logements anciens par an.

Présentation

L'objet de cette mesure est de rendre obligatoire la rénovation thermique des logements anciens (datant d'avant 1975), dont la consommation énergétique est très nettement en dessus de normes actuelles (consommation pour le chauffage dans l'ancien, 330 kWh/m²/an, dans le neuf, 120 kWh/m² /an). L'obligation s'appliquera lors des ventes ou de la réalisation de gros travaux de rénovation, par l'isolation des murs, des plafonds et des toits, la généralisation du double ou triple vitrage à isolation renforcée et des systèmes de ventilation récupérant la chaleur de l'air sortant.

Il s'agira d'introduire dans ce parc de logement des seuils maximums de consommation d'énergie primaire d'origine non renouvelable de 50 kWh/m²/an pour le chauffage et de 30 kWh/m²/an pour l'eau chaude sanitaire. Le dépassement des seuils sera autorisé à condition qu'il soit couvert par le recours aux énergies renouvelables (solaire, combustion de la biomasse ou du biogaz, géothermie) produites sur place ou en réseau de chaleur.

En 2004, les émissions du secteur des bâtiments (résidentiel et tertiaire) représentaient 19% des émissions nationales de gaz à effet de serre (GES). En ajoutant les émissions liées à la production de l'électricité consommée par les bâtiments et celles liées à la production de chaleur par les réseaux de chauffage urbain, la responsabilité du secteur résidentiel/tertiaire dans les émissions globales de GES de la France atteint 22 %. Il s'agit donc, après les transports, du 2^{ème} poste le plus émetteur de gaz à effet de serre.

La consommation énergétique du secteur des bâtiments ne cesse de progresser : elle a augmenté de 30 % ces 30 dernières années en France, en raison du fort accroissement du parc immobilier (+ 41%), de la surface moyenne occupée, d'un confort accru et du développement des usages de l'électricité.

Après travaux, cette mesure permettra d'économiser 34 millions de tonnes équivalent pétrole par an (Mtep/an), dont 25,4 pour le résidentiel et 8,4 pour le tertiaire, et de réduire de 1,4 à 1,7 Mt par an les émissions de CO₂.

Elle aura par ailleurs un impact social et économique très positif :

- Réduction de la facture énergétique des ménages notamment pour les locataires à faible revenu ;
- Création d'emplois, pour la plupart non délocalisables car liés à un territoire ou à des débouchés régionaux ou nationaux, évaluée à 120.000 les 20 premières années et à 96.500 les 20 suivantes.
- Ouverture de débouchés aux déchets végétaux et à la filière bois.



Cette mesure contribuera à atteindre l'objectif fixé par le Gouvernement par la Loi d'Orientation et de Programmation de la Politique Energétique de juillet 2005 de diviser par 4 les émissions de GES de la France d'ici à 2050.

Les mêmes règles devront s'appliquer aux bâtiments du tertiaire et ceux appartenant à l'Etat et aux administrations décentralisées (voir mesure 24).

La priorité de l'Alliance pour la planète

L'Alliance pour la planète demande à chaque candidat à la présidence de la République de s'engager à lancer, dès son élection, un plan national d'isolation thermique de 400 000 logements anciens par an, qui fixera notamment des seuils maximums de consommation d'énergie primaire d'origine non renouvelable de 50 kWh/m²/an pour le chauffage et de 30 kWh/m²/an pour l'eau chaude sanitaire.

2. Réglementer la consommation d'énergie primaire pour le chauffage à 50kWh/m²/an pour toute construction neuve dès 2010.

Présentation

Cette mesure consiste à établir une réglementation pour que la consommation d'énergie primaire pour le chauffage d'un logement ne dépasse pas 50 kWh/m²/an. Elle s'appliquera à toute construction neuve dès 2010, ainsi qu'à l'ensemble des bâtiments qui feront l'objet d'une rénovation lourde. Dans ce cas, le dépassement de ce seuil serait autorisé à condition qu'il soit couvert par le recours aux énergies renouvelables (solaire, combustion de la biomasse ou du biogaz, géothermie) produites sur place ou en réseau de chaleur.

Près de la moitié des émissions nationales de gaz à effet de serre sont directement imputables à deux secteurs d'activité : l'habitat et les transports, et ce sont les seuls à croître continuellement. C'est dire si la bataille du climat ne se gagnera que si l'on parvient à les réformer au plus vite, en sortant de la logique de gaspillage qui s'impose actuellement pour rejoindre celle de la sobriété, de l'économie et du renouvelable.

Depuis le premier choc pétrolier, il existe depuis 1975 en France une réglementation thermique pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire qui ne concerne que les logements neufs. La réglementation thermique 2005 (RT 2005) prévoit une consommation maximale allant, selon la zone climatique, de 80 à 130 kWh pour les logements équipés de chauffage à énergie fossile et de 130 à 200 kWh pour ceux équipés de chauffage électrique. A titre de comparaison, en Allemagne, la réglementation fixe la consommation à 80-153 kWh/m²/an, aux Pays-Bas à 110-140 kWh/m²/an éclairage compris, au Royaume-Uni à 108-117 kWh/m²/an éclairage compris.



Autres exemples, le recours à l'énergie solaire est obligatoire dans les constructions neuves en Israël, à Barcelone et bientôt dans toute l'Espagne. Des quartiers comme Bedzed en Angleterre, Malmö en Suède et Fribourg en Allemagne sont devenus des références en termes d'urbanisme et de réglementation énergétique.

Même si chaque RT améliore les performances énergétiques de la précédente de 15 %, les objectifs fixés par l'actuelle RT ne permettront pas une division par 4 des émissions de gaz à effet de serre issues du secteur du bâtiment (objectif « facteur 4 » inscrit dans la Loi d'Orientation et de Programmation de la Politique Énergétique de juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique).

Avec 300 000 logements neufs construits annuellement, le taux de renouvellement du parc national est inférieur à 1% par an. La majorité des bâtiments qui existeront en 2050 est donc déjà construite aujourd'hui !

La priorité de l'Alliance pour la planète

L'Alliance pour la planète demande à chaque candidat à la présidence de la République de s'engager à prendre, dès son élection, toutes les dispositions pour réglementer, dès 2010, la consommation d'énergie primaire pour le chauffage à 50 kWh/m²/an pour toute construction neuve.

3. Affecter 5 milliards d'euros en faveur des transports en commun urbains.

Présentation

Cette mesure vise à réorienter les moyens que l'Etat affecte aux transports terrestres tous modes confondus vers les transports en commun urbains.

En France, les transports sont responsables de 27 % des rejets de gaz à effet de serre. De 1990 à 2003, leurs émissions ont augmenté de 23 %. Il est donc urgent de réduire les volumes d'émission de ce secteur et d'opérer un transfert modal massif de la voiture vers les transports en commun.

Depuis le début de la révolution industrielle, les émissions de gaz à effet de serre issues en grande partie de la combustion des énergies fossiles se sont traduites par une élévation de la température moyenne de la surface de la Terre (+ 0,6°C au XX^e siècle). Si l'on ne parvient pas à les diminuer, la poursuite de la hausse de la température s'accompagnera d'un bouleversement climatique majeur, vecteur d'une crise probablement sans précédent dans l'histoire récente de l'humanité.



En tant que premier contributeur à ces émissions, le secteur des transports a une très grande responsabilité. Avec l'habitat, ils sont les seuls à croître continuellement. La bataille du climat ne se gagnera que si l'on prend des mesures au plus vite, en sortant de la logique de gaspillage qui s'impose actuellement pour rejoindre celle de la sobriété et de l'économie.

En ville, après la marche et le vélo, le mode de déplacement le moins émetteur de CO₂ par personne et à taux de charge moyen est le bus. Et pour un même trajet, on émet en bus 2 fois moins de CO₂ qu'en voiture individuelle. Sur un trajet Paris-Nice, le rapport est de 1 à 50 en faveur du rail. L'usage des transports en commun contribue largement à réduire l'effet de serre ainsi que les consommations d'énergie. Il permet enfin de préserver la qualité de l'air et donc notre santé.

C'est pourquoi, pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de GES qu'il s'est fixé, l'Etat doit soutenir les villes dans leurs projets de transports en commun en site propre (TCSP) tels que le tramway. La suppression en 2004 des subventions de l'Etat aux TCSP et aux Plans de déplacement urbain a malheureusement freiné de nombreux projets et réalisations en cours (tramway de Bordeaux, Clermont Ferrand, Le Mans, extension du métro à Marseille, bus à Lorient, etc.). Bien qu'étant revenu, en 2006, sur sa décision, l'Etat n'a pas été en mesure de mobiliser, via la nouvelle Agence de financement des infrastructures de transport de France, plus de 30 % de ce qui aurait été nécessaire pour couvrir les besoins.

La priorité de l'Alliance pour la planète

L'Alliance pour la planète demande à chaque candidat à la présidence de la République de s'engager à prendre, dès son élection, toutes les dispositions pour l'élaboration d'une loi de programme pour le développement des transports en commun urbains sur 5 ans et d'y affecter un budget de 5 milliards d'euros.

4. Établir un moratoire sur la construction d'autoroutes.

Présentation

Avec l'application de cette mesure, la France adoptera une attitude responsable face la réalité du réchauffement climatique et à l'augmentation du prix du pétrole présageant sa fin à l'horizon de quelques décennies. La construction de nouvelles autoroutes est inutile et dangereuse dans ce nouveau contexte.

Les émissions de gaz à effet de serre des transports routiers sont en constante augmentation. Ils compromettent déjà les engagements de la France à Kyoto, la construction de nouvelles autoroutes ne peut qu'aggraver la situation.



Le coût financier d'une autoroute est, en plaine, d'environ 6 millions d'euros par km (chiffres du projet d'autoroute A65 entre Langon et Pau) ; ce qui équivaut, sur 10 km, au budget 2005 de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (63 millions d'euros), sur 130 km à celui du ministère de l'écologie et du développement durable, ou encore, sur 15 km, au coût de construction d'un lycée de 1000 élèves.

C'est en infrastructures de transport alternatives que la France est déficitaire, pas en autoroutes. Selon le ministre de l'équipement, la France a même 41 % de plus de métrage d'autoroute par habitant que la moyenne européenne.

La priorité des ressources publiques doit être accordée à des investissements qui, compte tenu des enjeux climatiques et des perspectives pétrolières, prépareront bien mieux la France aux prochaines décennies. Cet argent serait plus utile dans la recherche sur les économies d'énergies, la réduction des émissions unitaires des véhicules ou le développement de transports alternatifs à la route, en particulier pour le transport des marchandises qui ne cessent de croître.

Contrairement aux déclarations de leurs supporters, les autoroutes favorisent surtout les grands centres urbains au détriment des territoires traversés et des populations qui subissent les nuisances des transports. Les investissements publics doivent favoriser le développement local, aider à répartir les activités sur tout le territoire, adapter les moyens de transport aux nouvelles réalités de ce début de siècle. C'est d'ailleurs ce que souhaitent la majorité des Français qui, selon un sondage fait pour l'Institut français de l'environnement, « pour l'intérêt de leur région, préfèrent des infrastructures locales aux grands équipements régionaux. »

La priorité de l'Alliance pour la planète

L'Alliance pour la planète demande à chaque candidat à la présidence de la République de s'engager à annoncer, dès son élection, un moratoire sur la construction d'autoroutes.



5. Produire 15% d'énergie primaire à partir d'énergies renouvelables en France d'ici 2012.

Présentation

Cette mesure vise à renforcer la part des énergies renouvelables (éolien, solaire, biomasse, hydraulique, géothermie) et celle des technologies efficaces (cogénération et polygénération, réseaux de chaleurs...) dans le tertiaire, le résidentiel et l'industrie pour la production énergétique.

La Loi d'Orientation et de Programmation de la Politique Energétique de juillet 2005 fixe un objectif de 10 % des besoins énergétiques couverts par des sources d'énergie renouvelables à l'horizon 2010, inférieur aux



recommandations du livre blanc de la Commission européenne « Énergie pour l'avenir : les sources d'énergie renouvelables » qui proposent 12 %. Cette mesure le porte à 15 %.

L'approvisionnement énergétique est sans aucun doute l'un des enjeux majeurs du 21^{ème} siècle. Le modèle énergétique sur lequel est fondée notre société fait peser sur nos épaules et celles de nos descendants des risques environnementaux (changement climatique, pollutions locales, déchets radioactifs), économiques (approvisionnement) et géopolitiques (accès à la ressource, terrorisme) majeurs. Le développement rapide des énergies renouvelables, combiné à de réels progrès en matière de sobriété et d'efficacité énergétique, est la seule possibilité d'un développement énergétique soutenable.

La France est riche en ressources énergétiques renouvelables avec la première forêt d'Europe occidentale, le deuxième gisement éolien et un fort potentiel hydraulique et géothermique. Et pourtant, elle n'occupe que le onzième rang européen pour sa part d'énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie primaire (environ 6%). Malgré un décollage récent de plusieurs filières renouvelables, elle reste donc largement en retard. La priorité donnée au nucléaire, la structure centralisée du système électrique français et les difficultés juridiques et administratives continuent à freiner le développement des filières renouvelables.

Les énergies renouvelables sont plus intéressantes en termes d'emplois que les énergies fossiles. Selon les études, 75 000^[1] emplois à 139 000^[2] pourraient être créés dans les énergies renouvelables d'ici 2010. Ces emplois ont l'avantage d'être pour la plupart non délocalisables et permettent une meilleure cohésion du territoire car ils sont souvent situés en zone rurale.

La mise en place d'une stratégie politique volontaire pour atteindre cet objectif en 2012 contribuerait à faire baisser la facture énergétique de la France, à lutter contre le changement climatique, à réduire notre dépendance énergétique, à développer des domaines d'expertise et à relâcher les tensions géopolitiques internationales sur le pétrole.

La priorité de l'Alliance pour la planète

L'Alliance pour la planète demande à chaque candidat à la présidence de la République de s'engager, dès son élection, à mettre en place un programme de politique énergétique volontariste et toutes les mesures législatives et réglementaires nécessaires à sa mise en œuvre effective pour atteindre, au minimum, une production de 15 % d'énergie primaire à partir d'énergies renouvelables d'ici 2012.

Note [1] : Etude SER, www.enr.fr

Note [2] : Etude MITRE, Commission européenne <http://mitre.energyprojects.net/>



6. Suspending the project of new nuclear reactor EPR.

Présentation

L'objet de cette mesure consiste à rééquilibrer la politique énergétique de la France en s'extrayant de la dépendance au nucléaire pour se tourner résolument vers l'immense potentiel des énergies renouvelables.

La Loi d'Orientation et de Programmation de la Politique Énergétique de juillet 2005 dispose que le soutien à l'industrie nucléaire nationale pour la mise au point et le perfectionnement du réacteur de troisième génération EPR est un objectif de politique de recherche d'ici à 2015 ; elle affirme les principes du maintien de l'option nucléaire et de la construction d'un réacteur EPR. Malgré l'absence de soutien de la majorité des Français, la France poursuit depuis 30 ans son engagement vers la filière nucléaire, alors que de nombreux arguments militent pour son abandon.

L'EPR est un projet qui date déjà de plus de 10 ans. Il n'apporte aucune avancée technique significative par rapport aux derniers réacteurs construits en France, contrairement à ce qui est annoncé, ni au niveau du cycle du combustible, ni pour éviter la prolifération nucléaire, le réacteur produisant de grandes quantités de plutonium, matière première de la bombe atomique.

C'est un projet inutile. La France a une capacité de production dépassant les 100 000 MW alors que les besoins journaliers moyens n'excèdent pas les 65 000 MW, avec de rares pics de consommation flirtant avec les 85 000 MW.

C'est un projet coûteux. Sa construction à Flamanville coûterait au minimum 2,8 milliards d'euros, auxquels s'ajoutent le coût de la gestion des déchets du réacteur et celui de son démantèlement en fin de vie.

Il s'avère moins rentable et créateur d'emplois que ses alternatives : un programme éolien bénéficiant du même financement produirait plus de deux fois plus d'électricité et créerait près de cinq fois plus d'emplois, selon une étude réalisée par l'association Detente en 2003.

Il bloque tout programme ambitieux de diversification de la production énergétique. Le nucléaire absorbe en effet plus de 80% des crédits de recherche au détriment des énergies renouvelables.

Il ne garantit pas l'indépendance énergétique. L'uranium, importé à 100 %, connaîtra dans les années à venir les mêmes tensions, en termes d'approvisionnement et de prix, que le pétrole.

Le nucléaire, même poussé à l'excès, n'est pas en mesure de répondre à l'exigence de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur laquelle la France s'est engagée. Pendant ce temps, la consommation d'énergie dans les transports et le bâtiment – représentant près de la moitié des émissions – explose. La bataille du climat ne



se gagnera que si l'on concentre ses ressources humaines et financières vers la maîtrise de la consommation d'énergie et le développement des énergies renouvelables. Ce qui est incompatible avec la construction de l'EPR.

La priorité de l'Alliance pour la planète

L'Alliance pour la planète demande à chaque candidat à la présidence de la République de s'engager, dès son élection, à suspendre la construction du nouveau réacteur EPR.

7. Arrêter les financements publics aux énergies non renouvelables au profit des énergies propres et des économies d'énergie.

Présentation

Cette mesure concerne les financements publics pour les énergies fossiles, l'énergie nucléaire et les grands barrages ne respectant pas les normes de la Commission Mondiale des Barrages.

Ces financements représentent des sommes considérables. Pour la seule Banque mondiale, entre 1992 et 2004, 28 milliards de dollars au profit des énergies fossiles ont été mobilisés. Les émissions totales de gaz à effet de serre (GES) générées par ces projets sont estimées à 43,4 milliards de tonnes pour le CO₂, (dont 50 % pour des exportations vers les pays riches). Banques multilatérales de développement et agences de crédit à l'exportation (la Coface en France) font de même.

Par ailleurs, les projets énergétiques des pays du Sud financés par les pays riches et les institutions internationales sont en grande partie des projets d'exportation (82 % d'exportation dans le cas du pétrole), aggravant la dépendance des consommateurs du Nord sans résoudre les problèmes d'accès à l'énergie au Sud.

La responsabilité de la France est de mettre un terme à ce type de soutien, dont une des premières conséquences est d'encourager le changement climatique. Elle réorientera radicalement ses politiques pour :

- Soutenir massivement la recherche sur le changement climatique, la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables ; l'annonce d'efforts importants fait dans ce secteur est trompeuse : les budgets de recherche dans l'énergie en France sont, à 90 %, accaparés par le nucléaire. Entre 1987 et 2004, les énergies renouvelables ont représenté 7,7 % des budgets de recherche dans l'énergie dans la zone OCDE.

A contrario, les budgets de recherche liés aux énergies fossiles et fissiles, à l'exception des programmes sur les émissions de GES (diminution des rejets, impacts sur les milieux, etc.), seront supprimés.

- Soutenir les pays du Sud dans la mise en place de stratégie énergétique durable, passant par les économies d'énergie et le recours aux énergies renouvelables ; ce qui permettra à ces pays de maîtriser leurs émissions de GES et de réduire leur dépendance en énergies fossiles polluantes et coûteuses (voir mesure 19).



Les opérations réalisées dans ces pays démontrent que le recours aux solutions décentralisées et basées sur les énergies renouvelables est un vecteur de développement en faveur des populations. Par exemple, le problème de l'accès à l'électricité, qui se pose à plus de deux milliards de ruraux. Si l'électrification rurale continuait à progresser au même rythme qu'au cours des 15 dernières années et par les mêmes méthodes (production et réseau centralisés), il y aurait encore, en 2030, 80 % des villages du Maroc qui ne seraient pas électrifiés, 75 % de ceux de Côte-d'Ivoire et 100 % de ceux du Mali. Dans les zones urbaines aussi, où l'exode rural gonfle les périphéries et bidonvilles, les habitants sont trop pauvres pour se connecter au réseau même s'il passe au-dessus de leur tête. Parmi les 800 000 habitants de Bamako, 75 % ne sont pas abonnés à l'électricité.

La priorité de l'Alliance pour la planète

L'Alliance pour la planète demande à chaque candidat à la présidence de la République de s'engager à prendre, dès son élection, toutes les dispositions pour mettre fin aux financements publics alloués aux énergies non renouvelables et pour soutenir massivement les filières d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique.



Stopper les destructions

8. Développer la collecte sélective pour permettre de traiter 80 % des déchets ménagers par méthanisation, compostage, recyclage et réemploi.

Présentation

Avec cette mesure, il s'agit de se donner tous les moyens pour ne plus avoir recours, d'ici à 2012, à des méthodes polluantes pour le traitement d'une grande part des déchets ménagers et industriels banaux.

Douze ans après la loi de juillet 1992 qui visait à une meilleure maîtrise de la gestion de nos déchets et de son impact sur l'environnement, les bilans dressent un constat alarmant : augmentation de la production de déchets, faible recyclage et future saturation de nos capacités de stockage.

Le volume des déchets ménagers collectés par les municipalités atteint près de 33 millions de tonnes – il a doublé en 40 ans – et le coût de traitement a lui aussi doublé. 41 % des déchets aboutissent encore dans une décharge, tandis que 43 % finissent dans un incinérateur, pendant que le recyclage plafonne à 10 %, le traitement biologique à 6 %. et que le dispositif de récupération / réparation est quasi-inexistant.

Seul un développement massif de la collecte sélective permettra d'aller vers des solutions plus favorables à l'environnement, capables de réduire les impacts sur l'environnement, la santé, la consommation des ressources, ainsi que les émissions de gaz à effet de serre.

En complément, l'Etat soutiendra des programmes de méthanisation et compostage des déchets organiques et déchets verts, en particulier ceux produits en zone urbaine, ainsi que le développement de Recycleries & Ressources. Il s'agit de centres de récupération des déchets, de valorisation, de revente et d'éducation à l'environnement, qui ont l'avantage de détourner le maximum de tonnages de la mise en décharge ou de l'incinération, et préserver les ressources naturelles, tout en créant de nombreux emplois.

À titre d'exemples, voici quelques mesures dont la mise en application contribuerait à atteindre cet objectif : la taxation des déchets proportionnellement au poids collecté ; l'introduction de règles d'éco-conception des produits et équipements, avant leur mise sur le marché, visant à anticiper le traitement ultérieur des déchets post-utilisation ainsi qu'à faciliter la réutilisation ou le recyclage ; l'imputation aux producteurs et distributeurs de la responsabilité totale du coût de retraitement des emballages.

La question des déchets se traite aussi à la source. 89 milliards de produits emballés dans des cartons, du verre, de l'aluminium et de l'acier ont été vendus en 2003, soit une augmentation de 11 % en 10 ans. En changeant nos modes de consommation et de production, particulièrement sur les emballages, la réduction du nombre de déchets permettrait de répondre à leur gestion. C'est le cas à Taiwan, par exemple, où une loi interdit aux commerçants, détaillants, magasins, chaînes de restauration rapide et autres établissements publics de distribuer gratuitement des sacs d'emballage ou n'importe quels ustensiles en plastique. De même, en Irlande, où la forte taxation des sacs plastique a eu pour conséquence directe de voir leur consommation chuter de 90 %.



La priorité de l'Alliance pour la planète

L'Alliance pour la planète demande à chaque candidat à la présidence de la République de s'engager à prendre, dès son élection, toutes les dispositions pour arriver à 80 % de la collecte sélective des déchets ménagers pour réorienter leur traitement vers des procédés ayant le plus faible impact sur l'environnement.

9. Établir un moratoire sur la construction de nouveaux incinérateurs des ordures ménagères.

Présentation

L'application de cette mesure permettra d'ouvrir un débat public indispensable sur l'incinération, prenant en compte la globalité des impacts de cette filière. Aujourd'hui, en effet, nous ne disposons pas des données suffisantes pour garantir l'innocuité de l'incinération. De plus, ce choix industriel constitue un frein à la réduction des déchets et à l'évolution de notre société vers le recyclage. Il souffre de l'absence de débat public et occulte les évaluations en termes économiques et d'emplois. C'est sans doute ce qui a conduit la plupart des autres pays européens à ne pas choisir l'incinération.

En Europe, la France est le pays qui dispose du parc le plus important avec 125 incinérateurs actifs et près de 14 en construction ou projet. Près de 43 % des ordures ménagères collectées ont été incinérées en 2004, faisant de l'incinération le principal mode de traitement des déchets. Et pourtant, les normes d'incinération, régulièrement revues, ainsi que la réglementation, ne sont pas en mesure d'apporter les garanties nécessaires à la protection de la santé et l'environnement. De même, sachant que la réaction de combustion dans un incinérateur est susceptible de créer plus d'un millier de nouvelles substances chimiques et que moins de 1 % d'entre elles sont réglementées et surveillées, quelles sont les garanties face à toutes ces polluants inconnus, notamment à long terme ?

Les autorités cherchent à relativiser les risques liés à ce mode de traitement des déchets sur les populations riveraines. Ce qui n'a pas empêché l'État de fermer, en octobre 2001, l'incinérateur de Gilly-sur-Isère suite à des émissions de dioxines 700 fois supérieures à la norme européenne (0,1 ng/m³). La contamination de la vallée était telle qu'elle a conduit à abattre 6 875 animaux et détruire 2 230 tonnes de lait et 24 tonnes de produits laitiers.

L'incinération produit des mâchefers qui représentent 27 à 33 % du poids des déchets incinérés. Ces mâchefers sont un concentré de polluants, métaux toxiques, qui sont soit stockés en décharge, soit « valorisés » dans les filières de production de ciment ou comme sous-couche routière. Autre déchet de l'incinération, les résidus solides de la neutralisation des fumées, également d'une toxicité élevée, sont quant à eux envoyés en centre d'enfouissement technique de classe I, prévu pour les produits les plus dangereux. Les zones réceptives de ces résidus sont alors contaminées pour les générations futures.

Par ailleurs, les unités d'incinération des ordures ménagères (UIOM) peuvent à juste titre être qualifiée d'aspirateur à déchets. Construites, gérées et exploitées par des sociétés privées, les UIOM font obstacles à toute politique



ambitieuse de réduction des déchets à la source et de valorisation par le tri et le recyclage. La commune de Manspach en Alsace, qui avait réussi à faire passer la proportion déchets recyclés / non-recyclés de 20/80 à 80/20 en 15 ans s'est vu obligée de faire marche arrière et re-mélanger ses ordures ménagères triées pour fournir l'incinérateur^[1]

Enfin, la promotion de l'incinération ne semble pas compatible avec le débat citoyen. La Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole a décidé d'implanter, de force, un incinérateur sur le territoire de la commune voisine de Fos-sur-Mer, ne tenant pas compte du choix des populations riveraines qui ont rejeté à 97,8 % le projet.

La priorité de l'Alliance pour la planète

L'Alliance pour la planète demande à chaque candidat à la présidence de la République de s'engager à instaurer, dès son élection, un moratoire sur la construction des incinérateurs des ordures ménagères, en cours ou en projet.

Note 1 : D. Dietmann, le jardin des impostures.

10. Stopper l'artificialisation et la dégradation des milieux naturels et ruraux.

Présentation

Cette mesure a pour objet, dans un premier temps, de conserver l'essentiel des espaces naturels et ruraux tels qu'ils subsistent en 2007. Il s'agit d'exclure tous les projets d'aménagement de ces espaces qui revêtent un caractère d'irréversibilité dans le changement de leur nature, ce qui n'interdit pas les activités humaines. En complément, les projets visant à protéger et à restaurer les espaces devront être encouragés et aidés financièrement (réhabilitation d'anciennes carrières, restauration de cours d'eau artificialisés...).

En France métropolitaine comme dans les Départements d'outre-mer, l'aménagement du territoire s'est fait jusqu'à une date récente dans le plus grand mépris des milieux naturels. La préservation de la faune et de la flore s'est progressivement hissée parmi des politiques territoriales qui n'ont guère permis, cependant, d'enrayer la perte de milieux naturels, et de nombreuses espèces voient leurs effectifs fondre au gré des programmes immobiliers, de la création d'infrastructures et, plus largement, de l'intensification dans l'usage des sols et des cours d'eau. Selon l'institut français de l'environnement (IFEN), 60 000 hectares sont directement artificialisés chaque année.

Les conséquences des politiques conduites au cours des cinq décennies passées sont multiples et préoccupantes :

- fragilisation, appauvrissement et perte de biodiversité
- imperméabilisation des sols et aggravation des inondations
- contribution aux changements climatiques du fait de l'augmentation et de l'allongement des déplacements automobiles domicile/travail et domicile/espaces commerciaux
- destruction des paysages
- etc...



Une réorientation ambitieuse des politiques s'impose, dès 2007. Il s'agira d'intégrer dans l'ensemble des politiques publiques la réalité de l'interdépendance entre le développement humain et la robustesse de l'écosystème. Les forêts devront être considérés comme un patrimoine national et mondial. La protection des milieux marins et littoraux est une urgence comme vient de le rappeler un rapport scientifique publié dans la revue américaine Science. Des mesures fortement incitatives de protection des milieux humides devront être prises.

De nombreux rapports sont publiés chaque année qui permettent de suivre ces évolutions. Deux exemples parmi d'autres :

- 12% des logements neufs construits en France entre 1990 à 2003 le sont dans les communes littorales qui représentent seulement 4 % du territoire (Sitadel).
- Les surfaces artificielles (routes, bâtiments, parkings, etc.) augmentent trois fois plus vite que la population (en France, 8 % d'augmentation de la population de 1982 à 1999, 42 % d'augmentation des surfaces artificielles).

La priorité de l'Alliance pour la planète

L'Alliance pour la planète demande à chaque candidat à la présidence de la République de s'engager, dès son élection, à mettre un terme à l'artificialisation de l'espace naturel et rural, d'ici à la fin de la mandature. Sauf cas particuliers, l'État n'autorisera plus, dans ces espaces, les projets d'urbanisation, d'infrastructures (sauf LGV, si leur utilité publique est avérée), d'assèchements de marais, de remembrement, de zones industrielles.



11. Relier les espaces protégés par un grand réseau écologique d'espaces naturels.

Présentation

Cette mesure, qui reprend le paragraphe 44 g^[1] du plan d'action adopté au sommet de Johannesburg en 2002, consiste à rétablir des connections (corridors) entre milieux naturels, protégés et non protégés, afin que les espèces qui en ont biologiquement besoin puissent retrouver et disposer de l'espace nécessaire à leur survie, à leur restauration, à leur développement et à leur ajustement aux changements climatiques.

Concrètement, il s'agit d'assurer la continuité des espaces de plus en plus morcelés par la création ou recréation de haies, talus, bandes boisées, traversées protégées des voies de communication... Cela peut être aussi simple qu'une corde tendue au-dessus d'une route qui permet aux écureuils de passer d'un espace naturel à un autre !

La création de ce réseau s'appuierait en priorité sur les espaces protégés existants : parcs nationaux, réserves naturelles, sites Natura 2000. Il inclurait également les espaces naturels non protégés peu transformés par l'homme et importants sur le plan de la biodiversité.

Environ 45 258 km de voies navigables et terrestres fragmentent le territoire et morcellent les habitats. Les capacités de déplacement, de dispersion et d'échange entre les espèces animales et végétales, essentielles à leur



survie, en particulier pour les plus menacées, en sont affectées. Il en est de même des capacités des milieux à rendre leurs services écologiques (préservation et épuration de la ressource en eau potable, protection contre les catastrophes naturelles et contre l'érosion des sols, pollinisation...).

En revanche, mettre en place un tel réseau sera bénéfique en termes de :

- filières créatrices d'emplois et de savoir-faire exportable,
- transformation du cadre de vie à des fins d'implantation de nouvelles activités économiques et de valorisation touristique du territoire,
- réduction des pollutions de l'air et de l'eau et amélioration de la santé.

La priorité de l'Alliance pour la planète

L'Alliance pour la planète demande à chaque candidat à la présidence de la République de s'engager à créer, dès son élection, un réseau écologique d'espaces naturels reliant les espaces protégés sur tout le territoire national métropolitain et outre-mer, conformément au plan d'action adopté au sommet de Johannesburg.

Note [1] : « En vue d'assurer la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité, promouvoir et appuyer les initiatives en faveur des zones de richesse biologique et autres zones essentielles pour la biodiversité et promouvoir la mise en place de réseaux et de couloirs écologiques aux niveaux national et régional »



12. Supprimer les aides publiques aux activités qui portent préjudice aux milieux naturels et à l'environnement.

Présentation

L'objet de cette mesure est de pousser l'État à adopter un comportement responsable en ne soutenant que les projets et opérations favorables à l'environnement et en aucun cas ceux qui auraient pour conséquence de le dégrader, de l'empoisonner ou de faire apparaître un risque potentiel ou avéré.

La quasi totalité des décisions concernant les politiques publiques ainsi que celles opérées par les entrepreneurs et les individus ont un impact sur l'environnement. L'accélération de sa dégradation, depuis plusieurs dizaines d'années, a conduit l'humanité à développer un discours parfois très en pointe, mais rarement mis en œuvre par les décideurs. Pourtant, dans les faits, la planète va très mal. Crises environnementales et sociales se rejoignent dans une instabilité croissante de nombreuses régions du monde et, toutes proportions gardées, la France, qu'elle soit métropolitaine ou d'outre-mer, n'est pas non plus épargnée.

Le développement durable est la seule voie possible pour permettre à l'humanité de préserver son unique bien collectif : la planète et ses ressources, l'infinie diversité des formes de vie qui s'y côtoient et la non moins infinie diversité des expressions culturelles de ses habitants.



Où est la cohérence lorsqu'un gouvernement qui prétend agir pour l'environnement, autorise les subventions accordées sur l'eau aux agriculteurs responsables de la pollution des nappes phréatiques et des sols, celles accordées aux plans de traitement des déchets par incinération qui transforment tout un territoire en une poubelle invisible, lorsqu'il ne remet pas en discussion les subventions accordées par la politique agricole commune qui privilégie les techniques polluant la terre et les aliments, lorsqu'il soutient la construction d'autoroutes au profit du transport routier, principal responsable des émissions de gaz à effet de serre ?

L'État dispose de nombreux leviers pour orienter les choix de nos concitoyens. Le levier fiscal, particulièrement efficace, avec l'exemption de taxes sur les produits respectant l'environnement (certifiés par les éco-labels), les crédits d'impôts, les incitations fiscales en direction de l'industrie, etc. A contrario, la politique de défiscalisation des investissements pour des projets incompatibles avec la protection de l'environnement, notamment outre-mer, devra être arrêtée et le principe pollueur-payeur mieux appliqué.

Le levier réglementaire permet d'agir sur le renforcement des normes d'émission, de résidus, sur l'abaissement des seuils d'autorisation, sur l'étiquetage sanitaire garantissant l'absence de produits toxiques, etc.

Et enfin, l'État peut faire preuve d'un véritable engagement dans la résolution de la crise planétaire en étant à l'initiative de campagnes nationales et d'action concrètes de sensibilisation et d'information (voir mesure 22).

Une telle mesure permettrait d'éviter de reporter le coût de nos nuisances sur les générations futures. Reconstruire un éco-système, dépolluer des sites, exigent de mobiliser des sommes faramineuses, hors de portée de toute économie, qui ne seraient pas, en conséquence, utilisées pour répondre aux besoins de base.

La priorité de l'Alliance pour la planète

L'Alliance pour la planète demande à chaque candidat à la présidence de la République de s'engager à prendre, dès son élection, toutes les dispositions pour que l'État n'accorde plus aucune aide publique aux activités qui portent préjudice aux milieux naturels et à l'environnement.



Produire sans nuire

13. Mettre en place un régime contraignant de responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

Présentation

Cette mesure a pour objet de réglementer l'obligation d'information par les grandes entreprises sur l'impact de leurs activités sur les hommes et sur l'environnement, autant pour les implantations situées sur le territoire national que dans un pays tiers. Elle concerne aussi les filiales et autres entités dont l'entreprise aurait le contrôle et la gestion.

La loi sur les « Nouvelles Régulations Économiques », en vigueur en France depuis 2002, demande aux entreprises cotées en bourse de rendre compte de leurs impacts sociaux et environnementaux dans leurs rapports financiers annuels. Cependant, aucune sanction n'est prévue en cas de non respect de la loi, que peu d'entre elles respectent aujourd'hui. De même, elle ne précise rien au sujet des filiales et des activités à l'internationale.

Mettre en place une réelle obligation d'information pour les entreprises cotées permettrait de créer un cadre commun d'action afin de développer des dispositifs, mesurables et transparents, qui inciteraient les entreprises à réduire leurs impacts au détriment de la planète.

La nécessité de diminuer les impacts directs et indirects des entreprises sur l'environnement et d'améliorer leurs pratiques sociales justifie l'approche contraignante de la mesure, car nous avons collectivement une obligation de résultats. L'activité de l'entreprise intervient en effet de multiples façons dans le fonctionnement des écosystèmes et de la société : mobilisation des ressources naturelles, choix des fournitures, équilibres territoriaux, comportement des consommateurs, bien-être et sécurité de son propre personnel, etc. ; elle a une responsabilité d'information particulièrement importante.

La mesure prévoit d'accompagner l'obligation d'information d'une obligation de pratique en rendant le Président directeur général pénalement responsable des éventuels dégâts causés par les activités de son entreprise. Cette obligation de pratique est inscrite dans la Directive sur la Responsabilité Environnementale concernant la prévention et la réparation des dommages environnementaux, adoptée par le Parlement et le Conseil européens en avril 2004. Celle-ci établit un cadre commun de responsabilité en vue de prévenir et de réparer les dommages causés aux animaux, aux plantes, aux habitats naturels et aux ressources en eau et affectant les sols.

La France a jusqu'à avril 2007 pour la transposer la directive dans le droit français. Elle devra le faire sans restriction et élargir son champ d'application aux activités agricoles et industrielles pouvant avoir des impacts négatifs sur l'environnement et sur l'homme.



La priorité de l'Alliance pour la planète

L'Alliance pour la planète demande à chaque candidat à la présidence de la République de s'engager à prendre, dès son élection, toutes les dispositions pour :

1. Réglementer l'obligation d'information par les grandes entreprises sur l'impact de leurs activités, en France comme à l'étranger, sur les hommes et sur l'environnement, avec sanctions à l'encontre de celles qui le refuseraient.
2. Inclure dans le champ de la nouvelle législation la responsabilité pénale des dirigeants en cas de dégâts causés par les activités de leurs entreprises.

14. Établir une écotaxe progressive de 0 à 30% sur les biens et services en fonction de leur impact écologique.

Présentation

Cette mesure vise à redéfinir la politique fiscale en fonction du coût réel des consommations et des productions pour la collectivité française, en internalisant des coûts jusqu'ici non pris en compte, environnementaux, sanitaires, sociaux... Elle s'accompagnera de la suppression des dépenses fiscales et des subventions préjudiciables à l'environnement et aux écosystèmes. Elle instaurera de nouvelles mesures fiscales au titre de l'engagement de la France dans la lutte contre la pauvreté^[1].

Tous les secteurs d'activités sont concernés : production, loisirs, transports, énergie, aménagement, etc. L'écotaxe s'appliquera par exemple sur les produits et appareils ménagers en fonction de leur performance environnementale (de 0 % pour les produits A+ jusqu'à 30 % pour les produits les moins performants) ; sur les centres commerciaux et hypermarchés en fonction des émissions de CO₂ qu'ils génèrent par leur localisation et leur accessibilité, ainsi que l'efficacité énergétique de leurs équipements et bâti ; sur les véhicules individuels, comme en Allemagne, en fonction de la cylindrée et des émissions de polluants, etc. Elle encouragera les politiques publiques qui s'efforcent de lutter contre l'étalement urbain qui conduit aujourd'hui les ménages à revenus modestes à s'éloigner des centres villes pour trouver un logement décent.

La France accuse un retard dans le domaine de la fiscalité environnementale, notamment par rapport à ses partenaires européens : engrais azotés taxés dans les pays du nord, sacs plastiques en Italie et en Irlande, piles au plomb en Belgique...

Les recettes dégagées par les mesures fiscales liées à l'environnement sont faibles (hors TIPP). C'est que les taux de taxation sont le plus souvent fixés à des niveaux bien trop bas pour permettre une internalisation des coûts des dommages. A titre d'exemple, dans le cas des émissions de NO_x, le prix payé par les entreprises ne représente que 0,5% à 3% du coût social engendré par leurs émissions.



L'outil fiscal peut être utilisé comme un puissant levier au service de la lutte contre le changement climatique et du développement durable. Il agit prioritairement sur les redevables pour lesquels les coûts de réduction de la pollution sont les plus faibles, minimisant ainsi les coûts sociaux de réduction. Il incite à adopter de bonnes pratiques environnementales tout en dissuadant les mauvaises. Il favorise le développement de nouvelles technologies plus propres. Etc.

Le système fiscal français n'incite guère à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et les comportements portant atteinte à l'environnement et à la santé. Bien au contraire, il incite à la pollution : exonération de TVA pour le kérosène et les billets internationaux, subventions aux compagnies low-cost dans le transport aérien, remboursement partiel de la TIPP et dégrèvement de la taxe professionnelle dans le transport routier, etc. Sans oublier la Coface (agence de crédit à l'exportation) qui, avec les institutions financières internationales, finance et garantit beaucoup plus de projets liés aux énergies fossiles que de projets d'efficacité énergétique ou d'énergies renouvelables (voir mesure 19).

La plupart des études économiques recensées par le Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat (GIEC) concluent qu'une réforme fiscale écologique combinant taxation des émissions de GES et baisse des cotisations sociales assises sur le travail aurait un effet positif sur l'économie, qui se traduirait par une hausse du PIB, du "bien-être" économique ou de la consommation des ménages. Par ailleurs, la baisse de la consommation des combustibles fossiles entraînerait celle des émissions de la plupart des polluants atmosphériques, d'où notamment une amélioration de la santé publique. Les études recensées par le GIEC chiffrent ce gain entre 200 et 500 \$ US par tonne de CO₂ émise en moins.

La priorité de l'Alliance pour la planète

L'Alliance pour la planète demande à chaque candidat à la présidence de la République de s'engager à prendre, dès son élection, toutes les dispositions pour réformer fondamentalement la politique fiscale et d'y introduire notamment une écotaxe progressive de 0 à 30% sur les biens et services en fonction de leur impact écologique.

Note [1] : en particulier l'objectif 7 du Millénaire pour le Développement, relatif au droit universel de jouir d'un environnement sain et durable, en particulier lié à la préservation et la gestion durable des ressources biologiques naturelles.

15. Interdire dans l'agriculture et dans l'industrie toute substance chimique reconnue dangereuse pour la santé et l'environnement.

Présentation

Cette mesure pointe une urgence sanitaire extrêmement grave, qui touche autant les espèces animales, dont l'homme, que végétales. Pas moins de 100 000 molécules chimiques ont été synthétisées et introduites dans les



circuits de production. 5 000 seulement ont été vraiment étudiées et la mise sur marché est libre dans tous les pays du monde. La vente des molécules dont les effets toxiques sont connus doit être, en urgence, interdite.

Jamais comme aujourd'hui la biosphère avait été contaminée au point qu'apparaissent de nouveaux risques et que se multiplient les pathologies (cancers, stérilité, malformations, déficits immunitaires, troubles neurologiques...). Les politiques de santé, les pratiques agricoles doivent prendre en compte cette situation. Sans oublier l'industrie : en 30 ans, le marché mondial des produits chimiques a décuplé, dépassant les 1500 milliards de dollars en 2005. Or la France en est un acteur majeur : le rôle qu'elle doit jouer sur ce plan est tout simplement d'une urgence aussi vitale que la lutte contre le changement climatique.

Notre alimentation est à l'origine de 35 % des décès par cancers, qui se développent chez des enfants de plus en plus jeunes. Les femmes qui manipulent des herbicides ont 27 fois plus de risques d'avoir des problèmes d'infertilité que le reste de la population. Malgré les nombreuses études épidémiologiques publiées ces dernières années qui attestent de la toxicité de nombreux produits, le principe de précaution continue à être bafoué.

Ces exemples devraient conduire à orienter la recherche vers deux axes essentiels pour parvenir à décontaminer notre environnement : l'amélioration de la connaissance des impacts des substances déjà présentes sur le marché, et le remplacement de toutes les substances douteuses par des produits sans impacts.

La France devra appliquer dans sa totalité la réglementation européenne REACH (enRegistrement, Evaluation et Autorisation des substances CHimiques), afin que, au minimum :

- la fourniture de dossiers d'évaluation suffisamment complets soit exigée pour permettre des évaluations correctes des dangers potentiels des produits chimiques ;
- les autorisations à court terme délivrées soient associées au principe de substitution, pour que les produits chimiques les plus préoccupants soient systématiquement remplacés par des alternatives plus sûres ;
- la responsabilité des industriels et des importateurs concernant les dommages éventuels des produits mis sur le marché puissent être établie ;
- et enfin soit imposée la transparence qui permettra à chaque citoyen et entreprise de choisir en connaissance de cause.

La priorité de l'Alliance pour la planète

L'Alliance pour la planète demande à chaque candidat à la présidence de la République de s'engager à prendre, dès son élection, toutes les dispositions pour interdire immédiatement la vente des molécules dont on connaît le danger.





16. Lancer un programme national ambitieux de recherche épidémiologique sur l'exposition aux risques environnementaux.

Présentation

Avec cette mesure, il s'agit d'adapter la politique sanitaire à l'apparition de nouveaux risques sur la santé et à l'évolution des besoins des populations en contact avec des substances toxiques (agriculteurs, salariés des industries chimiques et installations atomiques, populations vivant à proximité d'incinérateurs, etc.).

Bien que la preuve de l'origine environnementale de nombreuses maladies soit de plus en plus établie, l'Etat 'interdit' quasiment toute enquête épidémiologique, cherchant ainsi à éviter que soit reconnue juridiquement sa responsabilité. Ainsi, en France, n'a été commandée aucune étude indépendante sur les organismes génétiquement modifiés.

En confirmant, par exemple, le coût sanitaire de l'incinération, avec trois fois plus de cancers par rapport à la moyenne pour les populations exposées, la recherche permettrait d'argumenter la décision de fermer les incinérateurs à partir de preuves reconnues. De même pour l'usage des pesticides par les agriculteurs dont le dosage dans l'organisme est deux à trois fois supérieur à la moyenne.

La tendance est toujours de privilégier l'approche curative, aux dépens de la prévention. Des sommes considérables y sont investies. La réorientation, demandée par l'Alliance pour la planète, de la politique de santé vers la préventif, en traitant à la racine les pathologies d'origine environnementale en pleine augmentation, contribuera à réduire considérablement les dépenses.

Jamais comme aujourd'hui la biosphère avait été contaminée au point qu'apparaissent de nouveaux risques et que se multiplient les pathologies. Le rôle de la France sur ce plan est tout simplement d'une urgence aussi vitale que la lutte contre le changement climatique.

Des budgets de recherche appropriés pour l'étude d'impacts des produits potentiellement toxiques, y compris organismes génétiquement modifiés et nanotechnologies, devront être votés. Les moyens dédiés à la recherche épidémiologique devront être renforcés et de nouveaux postes de détoxicologie et d'écotoxicologie être créés dans le secteur de la recherche publique.

Par ailleurs, l'indépendance de l'expertise a besoin d'être réaffirmée et soutenue. Ce qui s'est passé lors de la dernière étude menée par l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement sur les radiations des téléphones mobiles, concluant à l'absence de danger, ne doit pas se renouveler : contrairement à la règle éthique, les experts dits indépendants se sont révélés avoir des intérêts auprès des grands opérateurs de téléphonie. Seule une indépendance incontestable des experts permettra de guider en toute connaissance de cause les décisions du gouvernement et du législateur et donner aux citoyens les bases nécessaires à l'expression de leur participation à la vie publique.

La priorité de l'Alliance pour la planète



L'Alliance pour la planète demande à chaque candidat à la présidence de la République de s'engager à lancer, dès son élection, un programme national ambitieux de recherche épidémiologique sur l'exposition aux risques environnementaux.

17. Convertir 25% des terres agricoles en agriculture biologique et réduire de 50% l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse.

Présentation

Avec cette mesure, il s'agit d'obtenir, d'ici à la fin de la mandature, la réduction de 50 % des traitements à base de produits phytosanitaires de synthèse (herbicides, insecticides, fongicides, etc.). Les retraits devront concerner en priorité les produits ayant des effets cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques, de catégorie 1, 2 ou 3 plus les T+ et T. La France est le troisième consommateur mondial de pesticides.

Deuxième aspect de cette mesure, le taux de 25 % de la surface agricole utile (SAU) en agriculture biologique devra être atteint d'ici 10 ans. Aujourd'hui en France, c'est seulement 2 % de la SAU.

A termes, l'objectif est l'abandon de tous les produits phytosanitaires toxiques et une agriculture 100 % biologique.

Ces dernières années, la répétition de crises sanitaires touchant la production agricole, à l'instar des épidémies d'encéphalo-spongiforme bovine, de tremblante du mouton, de fièvres porcines ou d'influenza aviaire (grippe aviaire) a créé un grave sentiment de suspicion à l'égard du monde agricole. De plus, la transformation générale du paysage agricole français s'est traduite par une banalisation des territoires, une pollution chronique de la ressource en eau, une disparition de nombreux milieux naturels. L'enjeu pour le monde agricole aujourd'hui est de produire des aliments à haute valeur nutritionnelle, sans résidus de produits de synthèse et de contribuer à la restauration des milieux et de la biodiversité. Il s'agira de l'impliquer fortement par des formations et des incitations financières.

Le soutien à l'agriculture biologique constitue la voie la plus sûre pour atteindre ces objectifs. C'est ce que la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) affirme lorsqu'elle déclare que l'agriculture biologique permet de « réaliser les agro-systèmes les meilleurs possibles, qui demeureront durables sur le plan social, écologique et économique ».

L'agriculture biologique, en interdisant l'usage des produits chimiques de synthèse ainsi que la culture des OGM, en respectant les équilibres naturels et le bien-être animal, garantit l'absence de produits toxiques dans l'environnement et l'alimentation, dont les effets négatifs sur la santé sont aujourd'hui avérés (cancers, troubles de la reproduction, problèmes neurologiques, allergies, asthme...). De plus, l'agriculture biologique emploie 20 à 30 % de main d'œuvre de plus que l'agriculture conventionnelle^[1].



La réorganisation de la politique agricole autour de la notion de service environnemental devra s'amorcer dès 2007. Elle s'accompagnera de mesures propres à revaloriser l'agriculture paysanne, facteur de création d'emplois, de dynamiques territoriales et de restauration des équilibres écologiques.

Dès 2001, l'Allemagne a pris conscience de ces enjeux en adoptant un objectif de 20 % de la SAU en agriculture biologique en 10 ans. Au Danemark, les quantités de pesticides ont été réduites de 47 % entre 1987 et 1997 et de 20 % supplémentaires entre 1997 et 2002. Un troisième plan de baisse de la fréquence des traitements a été engagé.

La priorité de l'Alliance pour la planète

L'Alliance pour la planète demande à chaque candidat à la présidence de la République de s'engager à prendre, dès son élection, toutes les dispositions pour :

- 1- Accroître la surface agricole cultivée en agriculture biologique, avec l'objectif de 25% de la SAU en 2017 par tous les moyens appropriés : modulation des aides, baisse des taxes, soutien à la consommation, etc.
- 2- Réduire de 50 % l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse, d'ici la fin de la mandature avec le retrait immédiat du marché des pesticides les plus toxiques.

Note [1] : Agence Bio et FNAB Agriculture Biologique : évaluation d'un gisement d'emplois, 1998.

18. Mettre en place un moratoire sur la culture des organismes génétiquement modifiés (OGM) en milieu ouvert.

Présentation

L'objet de cette mesure est de se donner le temps d'élaborer une loi capable de protéger les producteurs, les consommateurs et l'environnement contre la dissémination des organismes génétiquement modifiés (OGM) et leur introduction dans la chaîne alimentaire.

Les OGM cultivés en espace non confiné et introduits dans la chaîne alimentaire posent plusieurs problèmes :

- La dissémination des OGM dans l'environnement occasionne une pollution génétique irréversible, incontrôlable et non maîtrisable. La contamination génétique met en péril la biodiversité et la pérennité des systèmes agraires.
- L'innocuité des OGM n'a toujours pas été démontrée.
- La brevetabilité du vivant pose des problèmes éthiques et socio-économiques. Cela permet à des multinationales de contrôler davantage le marché agro-alimentaire et d'instaurer une mainmise sur la sécurité alimentaire mondiale.



Depuis 1996, l'Europe résiste aux cultures d'OGM. Il n'y a pas de cultures commerciales d'OGM sur le sol européen, à part en Espagne. Il n'y a quasiment pas de produits contenant des OGM dans les magasins européens. En 2005, le gouvernement français a laissé planter dans le secret plus de 500 ha de maïs transgénique. Pour légaliser la contamination génétique, il s'apprête à passer une loi qui donnera le feu vert aux cultures d'OGM. Celle-ci ouvrira la voie à la plantation de dizaines de milliers d'hectares de maïs transgénique.

Dans ce contexte, le principe de précaution s'impose. Ce moratoire immédiat sur toutes les cultures commerciales et expérimentales d'OGM, devra permettre de préparer, par transposition de la directive européenne 2001/18, une loi qui garantisse :

- le droit et la possibilité des paysans et des consommateurs à produire et à se nourrir sans OGM,
- la primauté des systèmes agraires conventionnels et biologiques sur l'agriculture transgénique et une séparation stricte des filières du champ à l'assiette,
- un régime de responsabilité strict qui implique tous les acteurs de la filière OGM et applique le principe pollueur-payeur inscrit dans la Constitution,
- la protection des semences contre toute contamination génétique,
- la publication à l'avance dans des registres publics de la localisation de toutes les parcelles OGM.

Cette loi devra être complétée par un étiquetage obligatoire des produits animaux et issus d'animaux nourris aux OGM. Sachant que plus de 80 % des OGM cultivés dans le monde sont destinés à l'alimentation des animaux d'élevage, le consommateur doit pouvoir refuser d'acheter un produit dont la fabrication a impliqué l'utilisation d'OGM.

La priorité de l'Alliance pour la planète

L'Alliance pour la planète demande à chaque candidat à la présidence de la République de s'engager à annoncer, dès son élection, un moratoire immédiat sur la culture des organismes génétiquement modifiés en milieu ouvert.



Solidaire, responsable et citoyen

19. Coopérer avec les pays du Sud pour faire face aux changements climatiques et appuyer une utilisation sobre et efficace de l'énergie ainsi que le recours aux énergies renouvelables.

Présentation

Cette mesure traite des conséquences, pour les pays du Sud, de la surconsommation des sources d'énergie fortement émettrices de gaz à effet de serre (GES) et des moyens de leur adaptation au changement climatique.

Les pays du Nord, dont la France, doivent apporter une réponse cohérente et globale au problème du changement climatique, en commençant par réduire fortement leurs émissions de GES. Les soutiens aux projets qui contribuent au réchauffement climatique et qui bénéficient principalement aux consommateurs des pays riches, via les exportations, devront être arrêtés. Les institutions financières publiques consacrent au moins dix fois plus d'argent au financement de projets qui aggravent le changement climatique (énergies fossiles) et ont des impacts sociaux et environnementaux négatifs (grands barrages, filière nucléaire), qu'au financement de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (voir mesure 07).

Pour que ces pays disposent des moyens de répondre aux enjeux climatiques,

la France et ses partenaires européens devront agir :

- pour le transfert et la diffusion des technologies appropriées et viables (excluant le nucléaire, le «charbon propre» et la séquestration du carbone),
- pour réorienter les financements et garanties publics nationaux (aide à l'exportation de la Coface) et multilatéraux (banques de développement) vers l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables,
- pour renforcer la prévention dans les pays du Sud.

Une étude publiée par les Nations Unies en octobre 2005 prévoit que 50 millions de personnes pourraient devenir des réfugiés climatiques d'ici à 2010 ; selon le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC), ils pourraient être 150 millions d'ici à 2050. Victimes de la montée du niveau des mers, de la désertification ou d'événements climatiques extrêmes, ces réfugiés d'un type nouveau, ne bénéficiant d'aucun statut international de protection, se compteront surtout parmi les populations pauvres des pays du Sud.

Ainsi, les habitants de la localité de Lateu, sur l'île de Tegua dans l'archipel de Vanuatu, au milieu de l'Océan Pacifique ont commencé à démonter leurs maisons en bois pour déplacer leur village 600 mètres plus haut. Le long-métrage présenté par Al Gore ne présentait pas autre chose : l'urgence n'est pas pour demain mais pour maintenant.

La priorité de l'Alliance pour la Planète

L'Alliance pour la planète demande à chaque candidat à la présidence de la République de s'engager à prendre, dès son élection, toutes les dispositions pour :



- 1- Coopérer avec les pays du Sud pour développer le recours aux énergies renouvelables et l'utilisation sobre et efficace de l'énergie.
- 2- Participer activement au financement de l'adaptation aux changements climatiques, en abondant les fonds prévus à cet effet par le Protocole de Kyoto et la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques.

20. Réserver une part de l'aide publique au développement (APD) pour appuyer directement les populations dans leur mise en oeuvre des programmes de conservation et de gestion écologiquement responsables des ressources naturelles.

Présentation

Cette mesure, au titre de la coopération internationale, consiste à faire de la protection et de la gestion écologiquement et socialement responsable des ressources naturelles par les acteurs locaux, pour les besoins des populations locales, un objectif prioritaire de l'aide publique au développement (APD).

Celle-ci, trop souvent, a tendance à desservir les intérêts des populations des pays du Sud, notamment dans des projets d'exportation des ressources naturelles vers les pays riches. Par exemple, en Afrique, avec l'exploitation minière très polluante (mines d'or, de cobalt, de nickel, de cuivre), surtout pour l'exportation ; avec l'extraction et l'exportation du pétrole et du gaz (oléoduc Tchad Cameroun, gazoduc WAGP entre Nigéria et Ghana) ; avec l'exploitation des forêts pour l'exportation du bois, en Afrique comme en Amazonie ou en Asie du Sud-Est, avec des impacts irréversibles sur les forêts primaires au mépris des usages locaux de la forêt.

Les conséquences sont multiples, que ce soit en termes d'impacts irréversibles sur les forêts primaires au mépris des usages locaux de la forêt, de conflits liés à la surexploitation des ressources ou d'aggravation des conditions de vie des populations locales.

La surexploitation des ressources et la destruction des milieux naturels par l'homme bouleversent profondément les écosystèmes. Cela se traduit par la perte irrémédiable, dans de nombreuses régions du monde, des services environnementaux indispensables à la vie et à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement. L'urgence de la situation exige un nouveau positionnement de la France sur la scène internationale pour stopper la destruction du patrimoine commun de l'humanité qu'est l'environnement naturel.

Rendre la maîtrise de leur propre développement aux populations et renforcer les capacités locales pour un développement durable des territoires conduirait à des résultats très positifs. Celles-ci sont la plupart du temps évincées des décisions et privées d'accès à des ressources disponibles mais exploitées pour l'exportation. L'APD aurait un rôle d'accompagnement de la réalisation des décisions des populations. Celles-ci pourraient alors acquérir une meilleure maîtrise du contexte social et politique local et seraient mieux outillées pour réduire les risques de conflits et développer l'économie et l'emploi locaux.



Enfin, l'aide publique au développement aurait tout à gagner de s'inspirer de l'expertise internationale croissante sur les pratiques participatives, concertées, intégrées ou communautaires de gestion des ressources et de protection des milieux.

La priorité de l'Alliance pour la planète

L'Alliance pour la planète demande à chaque candidat à la présidence de la République de s'engager à lancer, dès son élection, une révision de la politique de coopération internationale et d'aide au développement, avec notamment un programme d'appui des initiatives des populations locales pour la conservation et la gestion écologiquement responsables des ressources naturelles.

21. Mettre fin aux subventions qui contribuent à l'appauvrissement des pays du Sud, notamment sur les produits agricoles et les capacités de pêche.

Présentation

Cette mesure vise à atténuer l'étouffement des paysans et des pêcheurs du Sud face, d'une part, à l'agriculture subventionnée des pays du Nord, en particulier l'Europe, et d'autre part, aux autorisations de prélèvements massifs qui sont accordées aux armements industriels de pêche.

Les politiques publiques et la recherche agronomique se concentrent largement sur l'appui à une agriculture intensive en capitaux, concentrée et spécialisée, qui augmente toujours plus sa productivité. C'est cette agriculture industrielle qui sort victorieuse de la concurrence croissante sur les marchés agricoles. Une concurrence qui pousse les pays développés à utiliser leurs subventions dans des logiques de dumping (vente à un prix inférieur aux coûts de production) plutôt que pour des stratégies de développement et de sécurité alimentaire.

L'ensemble des agricultures du monde se retrouve en concurrence sur un marché de plus en plus unifié, alors que les différences de productivité entre régions sont énormes. L'agriculture familiale à petite échelle fait vivre la moitié de la population mondiale et ne bénéficie pas de soutiens suffisants pour améliorer sa production et commercialiser ses produits sur les marchés locaux ou régionaux.

Depuis plus de vingt ans, les pays du Sud subissent des pressions croissantes pour remettre en cause leurs politiques de soutien à l'agriculture et de protection et régulation des marchés agricoles locaux, que ce soit au travers des injonctions des institutions financières internationales ou dans le cadre des négociations de l'OMC et des accords commerciaux bilatéraux ou multilatéraux. Pendant ce temps, en Europe, la Politique Agricole Commune, qui établit la préférence communautaire (garantie depuis 1958 par la conférence de Stessa), protège le marché européen des importations à bas prix et des fluctuations du marché mondial et assure des prix minimums garantis pour les producteurs.

*



* *

Selon la FAO, 75% des stocks mondiaux d'espèces de poissons pêchés commercialement sont déjà soit exploités à leur seuil maximal, soit sur-exploités soit déjà éteints. Bien que les flottes industrielles ne représentent que 1 % des flottes de navires de pêche à l'échelle de la planète en termes de nombre d'unités, elles pêchent néanmoins plus de la moitié des 90 millions de tonnes de poissons capturés annuellement dans le monde. L'exploitation des ressources marines s'est donc mutée en une colossale industrie mondiale capable de modifier radicalement l'équilibre naturel des écosystèmes marins.

Alors qu'ils n'ont pas géré correctement leurs eaux territoriales, les Etats membres de l'Union européenne ainsi que d'autres états industrialisés ont conquis de nouvelles zones de pêche dans les pays du sud, exportant du même coup leur surcapacité de pêche et les problèmes de sur-exploitation vers les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). L'Union Européenne négocie pour le compte des Etats-membres l'accès aux Zones Economiques Exclusives des pays ACP à travers des accords de pêche ; il existe également des contrats privés et il arrive que des bateaux s'y rendent en toute illégalité. Cette conquête, qui se traduit par un pillage industriel des mers, soutenue par des subventions publiques, menace directement les pêcheries artisanales de communautés côtières très dépendantes des ressources halieutiques.

En 1995, la Conférence ministérielle de la FAO avait élaboré un code de conduite pour une pêche responsable, non ratifié par les États. La dégradation de la situation aujourd'hui demande des mesures plus fortes : mettre en place des réserves marines sur 40 % de la superficie des eaux territoriales françaises, soutenir, à l'échelle internationale, la création de réserves marines hauturières situées en dehors des zones couvertes par une convention régionale ou le droit national d'un état riverain, diminuer de moitié la capacité de pêche des flottes industrielles.

La priorité de l'Alliance pour la planète

L'Alliance pour la planète demande à chaque candidat à la présidence de la République de s'engager à prendre, dès son élection, toutes les dispositions pour :

- 1- Promouvoir au sein de l'UE une Politique Agricole Commune assurant la fin des pratiques de dumping direct ou indirect sur les marchés mondiaux.
- 2 - Défendre le droit des pays en développement à protéger leurs marchés intérieurs et à mener des politiques agricoles répondant à leurs propres objectifs de développement, dans le respect de la souveraineté alimentaire.
- 3 - Réorienter l'action publique en faveur des pêcheries durables (à faible impact sur l'écosystème, pourvoyeuse d'emplois pérennes et s'inscrivant dans des logiques de développement régional), supprimer les subventions qui contribuent à favoriser les surcapacités de pêche et la surpêche et mettre immédiatement en place des réserves marines.





22. Lancer un plan national d'éducation, de formation et de sensibilisation du public sur les solutions à la crise écologique.

Présentation

Cette mesure consiste à élaborer un plan d'actions national visant à éduquer, former, sensibiliser le public à la mise en œuvre de solutions propres à contribuer significativement à la résolution de la crise écologique. Des initiatives avaient été lancées par les gouvernements successifs ; leurs efforts sont cependant restés très insuffisants.

Ce plan prévoira les ressources nécessaires pour toucher l'ensemble de la population française par diverses approches, telles que :

- l'ajustement de l'ensemble des enseignements scolaires à la nécessité écologique, du primaire à l'université, dont la formation professionnelle,
- la création et le renforcement de filières professionnelles dans le secteur du développement durable (énergies renouvelables, habitat écologique, restauration d'écosystèmes, agriculture biologique, transport peu ou pas polluant, etc.),
- la mise à la disposition du public d'informations faciles d'accès sur les solutions à mettre en œuvre : campagnes d'information, outil Internet, labellisation des produits de consommation, etc.

En préalable, un état des lieux global de la réalité des connaissances et du niveau de sensibilisation des français aux solutions qu'ils ont à leur disposition pour contribuer à résoudre la crise écologique, dans leurs environnements domestiques, professionnels, dans leurs actes d'achats et de consommation de biens et services, etc., pourrait être réalisé.

La gravité de la situation n'est plus contestée, confirmant l'urgence d'agir. L'activité humaine exerce une pression importante, aujourd'hui insoutenable, sur les ressources de la planète. La Terre n'est plus en mesure de renouveler ses capacités naturelles. Ce dépassement n'est donc possible que pour une durée limitée. En clair, notre mode de vie n'est pas durable et nous devons diminuer au plus vite cette pression.

Les études et les sondages les plus récents l'attestent : les Français sont de plus en plus nombreux à reconnaître l'importance des problèmes d'environnement et l'urgence d'agir. Le moment est donc favorable pour leur apporter l'information dont ils ont besoin pour se mettre en phase avec leur préoccupation.

La priorité de l'Alliance pour la planète

L'Alliance pour la planète demande à chaque candidat à la présidence de la République de s'engager à prendre, dès son élection, toutes les dispositions pour le lancement d'un plan national d'éducation, de formation et de sensibilisation du public sur les solutions à la crise écologique.



23. Mettre fin à l'utilisation abusive de l'argument écologique dans les publicités et réglementer celles sur les produits les plus polluants.

Présentation

Cette mesure concerne d'une part les publicités qui vantent les qualités écologiques d'activités et de produits en réalité polluants, d'autre part les publicités qui incitent à des comportements non écologiques.

De plus en plus de publicités font une utilisation abusive et mensongère de l'argument écologique. L'argument écologique permet de vanter dans une publicité ou sur un emballage les caractéristiques écologiques d'un produit ou service, ou ses avantages pour la protection de l'environnement. Ces produits et services sont présentés comme écologiques, protégeant la nature ou protégeant l'environnement, alors que leur intérêt pour la nature est minimale, voire même inexistant. C'est d'autant plus critiquable que l'argument écologique est très utilisé pour les produits les plus polluants : voitures, produits chimiques...

La conséquence immédiate de l'abus de l'argument écologique est d'instaurer le doute et la confusion dans l'esprit du consommateur sur ce qui est vraiment écologique et sur ce qui ne l'est pas. Cette pratique, que l'on qualifie de blanchiment écologique ou désinformation verte a pour effet de contrer les efforts de sensibilisation faits en ce sens par les associations de protection de l'environnement.

Le Bureau de Vérification de la Publicité (BVP), association interprofessionnelle privée et indépendante, est chargé de l'autodiscipline du secteur publicitaire. Il a pour mission de concevoir une déontologie afin que toute publicité soit exemplaire, au-delà de la simple application des lois. Le BVP n'empêche pas, cependant, de nombreuses publicités de véhiculer un discours trompeur, notamment par absence de moyens de contrôle et de responsabilité juridique.

Ces usages revêtent une gravité particulière à l'heure des grands bouleversements écologiques que connaît notre planète (changement climatique, disparition des espèces, impacts prévisibles sur les populations humaines...). Nos comportements de consommation dans nos pays riches, qui engendrent gaspillages, pollutions, déchets, boulimie énergétique, etc., en sont la cause principale.

Il est aujourd'hui impératif d'obtenir un changement de comportement des annonceurs et des publicitaires et de réformer le système de contrôle des publicités.

La campagne actuelle de Total, dont le slogan «pour vous, notre énergie est inépuisable» dénote un comportement irresponsable, est un exemple de désinformation qui entretient la croyance d'une terre inépuisable. En procédant ainsi, Total détourne le regard du consommateur de son activité principale, extrêmement polluante (le pétrole).

La priorité de l'Alliance pour la planète

L'Alliance pour la planète demande à chaque candidat à la présidence de la République de s'engager à prendre, dès son élection, toutes les dispositions pour :



1 - Mettre fin à l'usage infondé de l'argument écologique dans les publicités.

2 - Réglementer les publicités sur les produits les plus polluants.

24. Rendre l'État exemplaire dans sa gestion comme dans ses achats.

Présentation

Cette mesure a pour objet d'inciter l'État à être exemplaire dans son action et notamment d'obtenir l'engagement de son premier représentant, le Président de la République, d'initier et d'encourager un nouveau comportement à tous les niveaux des institutions.

Les citoyens attendent de l'État qu'il soit cohérent entre ses discours, ses décisions et ses actions publiques. Pour cela, il doit faire preuve de talent et de rigueur dans l'administration des choses. On ne peut pas demander à nos concitoyens qu'ils modifient leurs pratiques pour enrayer la destruction de la planète si les institutions, dont le rôle est de soutenir les initiatives pour un développement durable, ne le font pas elles-mêmes.

Destruction des milieux naturels, surexploitation des ressources, introduction d'espèces invasives, contamination générale de la chaîne alimentaire : ces dernières décennies, l'homme a opéré un bouleversement des écosystèmes sans précédent afin de répondre à une demande croissante en ressources naturelles. Nos concitoyens ont conscience de cette situation. Ils se déclarent prêts à agir en harmonie avec l'environnement, à condition d'être accompagnés dans leur démarche pour la sélection des bonnes pratiques, par des programmes de sensibilisation, comme par des incitations financières. Pour devenir des éco-consommateurs, encore faut-il qu'ils y soient incités et que les conditions de ce choix leur soient proposées.

L'État est le plus gros acheteur de France ; de sa décision découle la structure de nouvelles activités. En décidant de recourir au bois certifié ^[1] dans tous ces achats, c'est 10 % de la filière bois qui deviendrait de fait certifiée. De même, la fourniture de repas confectionnés à partir de produits issus de l'agriculture biologique dans toutes les administrations publiques (ministères, hôpitaux, écoles, etc.) aurait pour conséquence une reconversion massive des terres agricoles vers des méthodes de production non polluantes et durables.

Ainsi, en choisissant d'acheter des biens et services souscrivant à un label tel que AB, Cosmebio, FSC, MSC, Max Havelaar, ^[2] etc., l'État en deviendrait le premier promoteur et contribuerait ainsi à les faire connaître.

La priorité de l'Alliance pour la planète

L'Alliance pour la planète demande à chaque candidat à la présidence de la République de s'engager à prendre, dès son élection, toutes les dispositions pour :



- 1 - Remplacer le parc automobile de l'administration publique en instaurant de nouvelles pratiques de mobilité et par l'achat de véhicules les moins polluants possible.
- 2 - Lancer un plan d'isolation de tout le patrimoine immobilier de l'État.
- 3 - Rendre obligatoire la prise en compte des labels de développement durable et équitable dans les achats publics.

Note [1] : un bois certifié avec le label FSC (Forest Stewardship Council) signifie que ce bois provient d'une forêt gérée de façon durable

Note [2] : AB pour Agriculture Biologique, Cosmebio pour Association Professionnelle de Cosmétique Ecologique et Biologique, FSC pour Forest Stewardship Council, MSC pour Marine Stewardship Council, Max Havelaar pour le commerce équitable